



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

Concertation Carrefour bas de l'Avenue de Nantes

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96125

Concertation Carrefour bas de l'Avenue de Nantes

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par lettre en date du 18 Décembre 1995, l'Etat a confié la réalisation de la Déviation de la RN 148 à la Communauté de Communes de Niort, tout en conservant la maîtrise d'ouvrage de l'opération du Bas de l'Avenue de Nantes, dans la mesure où le carrefour est situé au confluent de voiries nationales (RN 148, Boulevard de l'Europe) et de voirie départementale (Route de Coulonges) en assurant la continuité du réseau national.

De fait, ces deux projets (déviation, aménagement du carrefour) concourent à un même objectif : l'amélioration des conditions de trafic et du cadre de vie des riverains du secteur (délestage et modification des caractéristiques techniques du carrefour).

Pour la partie Déviation de la RN 148 la concertation a eu lieu en Décembre 1994 et l'état d'avancement du projet permet d'envisager une enquête publique avant l'été avec pour objectif une mise en service de ce tronçon avant l'été 1998.

Il convient donc de mener parallèlement le projet d'aménagement du carrefour du Bas de l'Avenue de Nantes. L'Etat conduit, à ce jour, les études en concertation avec les habitants du quartier et en liaison avec la Ville de Niort.

Aussi, l'Etat vient de nous saisir d'une demande pour définir les modalités de concertation sur cette opération, suivant la même procédure que pour la Déviation. Je rappelle à ce sujet que conformément à l'article L 300-2, alinéa 3 du Code de l'Urbanisme, même si l'Etat est maître d'ouvrage de l'opération, l'organisation de la concertation doit s'effectuer dans des conditions fixées en accord avec la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de l'Etat, de bien vouloir :

- organiser la concertation suivant les modalités suivantes, sachant que celle-ci débiterait mi-Mai pour une durée d'environ trois semaines :

* L'organisation de réunions publiques à deux niveaux :

- réunions par rue ou par quartier pour bien prendre en compte les problèmes particuliers des riverains ;
- réunion publique ouverte à tous les Niortais qui souhaitent s'informer et débattre sur ce projet.

* La mise en place d'une exposition comprenant plusieurs panneaux rappelant le contexte, les objectifs, les principes d'aménagement et l'impact du projet sur la vie locale du quartier. Un registre serait mis à disposition du public pour recueillir les remarques.

A ce stade la Ville de Niort sera amenée à formuler un avis sur ce projet.

Enfin, un bilan sera établi à l'issue de la concertation en mentionnant que bien entendu cette dernière ne s'achève pas à ce stade et se poursuivra tout au long du projet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)